



Divorce en tunisie sans moi sans me prevenir

Par **Amina**, le **12/04/2012** à **14:40**

Bonjour,rrrnJe suis tunisienne je me suis marié en Tunisie avec un tunisien qui vis en France et a la double nationalité, il m'a fait venir en france en octobre 2010 et m'a mise a la porte en juillet 2011 alors que j'etais enceinte de 3 mois j'ai donc fait une demande de divorce mais l'avocate que j'avais prise n'a rien fait don j'en ai pris un autre et je viens de passer en conciliation pour la 2eme fois sans mon mari qui ne c'est pas présenté auw deux audience donc le divorce va suiv re son cours mais en demandant mon acte de naissance j'ai vu qu'il a contracter un divorce en tunisie et obtenu en decembre 2010 alors que je ne suis meme pas au courant mon mariage a été transcrit en france mais pas le divorce puisque mon ex mari sait que ce divorce n'est pas legal, je veux demander une copie de ce jugement mais je ne sais pas comment faire car je vis en france avec notre fils né en decembre et qu'il n'a pas mentionné en tunisiernrnje n'ai pas d'argent je ne touche rien et suis heberger avec mon fils depuis ma mise a la porte par mon oncle en francernrnpouvez vous me dire comment obtenir une copie de divorce et donner une procuration a mon pere pour qu'il porte plainte et fasse annuler ce divorcernrnmerci de votre aidernrnAmina